

LE JOURNAL OFFICIEL DE LA VILLE - FÉVRIER 2021

GENAPPE



ER: Gérard Couronné, Bourgmestre - 3, Espace 2000 - 1470 Genappe

Mensuel - Ne paraît pas en juillet et août



RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES

P. 4

UNE BOÎTE JAUNE ?

P. 6

DEVIENS ANIMATEUR

P. 11

COVID-19 JEMEVACCINE. BE

P. 12

UN BUDGET, DES PROJETS !

P. 12



PLUS JAMAIS ÇA! GENAPPE A SON PLAN LOCAL PROPRETÉ

DÉCOUVREZ L'ARTICLE EN PAGE 10



LE MOT DU BOURGMESTRE

En ce début d'année, nous avons pris l'habitude de vous présenter le budget communal qui a été voté au conseil communal de fin décembre. Nous voulons en effet vous apporter toute l'information possible sur les coûts du fonctionnement de la commune, des services que nous offrons à la population et des investissements qui nous faisons pour l'avenir. Que devient l'argent de vos impôts ? Vous êtes en droit de le savoir. Tout est expliqué dans ce journal.

Nous continuons également la présentation de services communaux : ce mois-ci, c'est notre équipe propreté qui est mise à l'honneur et qui explique son travail quotidien au centre-ville, dans les villages et dans les sentiers. Pour garder la commune propre, ils doivent sans cesse recommencer le même nettoyage de nos trottoirs, des poubelles publiques et des rues. Ils le rappellent avec leurs mots : salir son lieu de vie, c'est incompréhensible ! Pensez à eux, car ils ont raison !

Sortir de chez soi ... C'est peut-être ce dont nous avons le plus besoin en cette fin d'hiver et en cette période confinée. Si tel est votre souhait, ne tardez pas à ouvrir ce journal, vous y découvrirez des tas d'occasions de le faire : à pied, à vélo, pour nettoyer la commune, un seul mot d'ordre : on met le nez dehors !

Sortir de chez soi, rencontrer d'autres personnes, revoir ses amis, parler de ses difficultés, donner du sens à ses journées, .. ce sont des besoins que nous ressentons tous et que nous ne parvenons pas toujours à exprimer ni à rencontrer. Nous voyons que la crise se prolonge et que les mesures sanitaires ne sont sans doute pas prêtes de s'assouplir. C'est peut-être ce qui nous manque le plus : une perspective, une date à laquelle on pourrait croire que tout irait mieux ... Pourtant, nous devons tenir le coup. Nous avons décidé de mettre sur pied un groupe de travail qui rassemble des conseillers communaux, des services communaux et des experts afin de proposer des actions pour recréer du lien social entre nous. Nous en reparlerons dans le prochain journal et dans les autres média de la commune : nous vous proposerons des mesures de soutien mais aussi des projets dans lesquels vous pourrez vous impliquer pour nous redonner des occasions de se rencontrer et de se mettre en mouvement.

En attendant, il faut encore et toujours continuer à respecter les gestes barrière, les règles d'isolement si vous présentez des symptômes ou si vous avez été en contact avec une personne positive. Maintenant, heureusement, nous avons également un espoir bien concret puisque la vaccination a commencé dans notre pays selon un programme établi par nos autorités régionales et qui vous est expliqué en fin de journal. Les résidents et le personnel de maisons de repos et d'institutions de soin, le personnel hospitalier a commencé à être vacciné. Nous vous tiendrons bien entendu informés au plus près dès que la vaccination commencera pour la population dans son ensemble. N'hésitez pas à consulter notre site Internet (www.genappe.be) ou à nous téléphoner (067/72 42 00) pour poser toutes vos questions. Nous ne donnons pas de rendez-vous pour la vaccination mais nous répondrons au mieux à vos questions. Vous pouvez également appeler le numéro vert de l'AVIQ (l'agence régionale chargée de la vaccination) : 0800/16061 ou visiter leur site internet : www.jemevaccine.be.

Gérard Couronné
Bourgmestre



POUR L'INFORMATION
AU JOUR LE JOUR
WWW.GENAPPE.BE

GROUPE MR

Martine Bultot-Vandeloise est devenue conseillère communale le mardi 26 janvier suite à la démission d'Axelle Vanderlinck.

Elle s'intéresse à tout ce qui se passe à Genappe et tout particulièrement à l'aide aux personnes âgées et aux familles.

Notre groupe politique remercie Axelle Vanderlinck pour son investissement politique depuis plusieurs années. Une femme dynamique, franche et sportive avec qui nous avons toujours pu collaborer efficacement.

Lors de sa prestation de serment, nous avons tous eu une pensée pour Sandrine, la fille de Martine décédée en 2014, qui était elle aussi conseillère communale à Genappe. Toutes nos félicitations à Martine et bon travail.

Martine a rejoint notre liste MR-Cdh aux élections communales de 2018 sous l'étiquette MR et a réalisé un beau score de 297 voix de préférence.

Depuis, elle s'investi avec cœur au conseil de l'action sociale (CPAS). Investissement, qu'elle a décidé de continuer en parallèle de sa nouvelle fonction. Cette habitante de Vieux-Genappe a consacré sa vie professionnelle au service de la population de Genappe en tant qu'aide-familiale au sein du CPAS.



ENSEMBLE À GENAPPE !

Comment va-t-on vivre à l'issue de cette crise sanitaire ?

Alors que le bout du tunnel n'est pas encore certain et que nombre d'entre nous portent de grands espoirs dans ce vaccin, à Genappe, on continue à vivre, mais tristement, sans la culture, sans les rencontres amicales, en n'osant plus se parler dans la rue.

Les illuminations de fin d'année ont vite été enlevées, comme si l'esprit de la fête et les lumières devaient vite être oubliés.

On espère tous, un jour, reprendre la vie comme avant... Qu'en pensez-vous ? Au niveau

du groupe ENSEMBLE, nous avons hâte de pouvoir vous revoir et partager des idées et des projets en « présentiel » comme on dit maintenant !

Dans l'attente, dites-nous comment vous imaginez que la vie va reprendre.

Et n'oubliez pas de suivre les réunions du conseil communal qui maintenant sont retransmises sur la page Facebook de la Ville de Genappe. La prochaine séance est prévue le mardi 23 février à 19 h !

A votre écoute :

Christine Gilain, 0472/07.07.17
genappe2018@gmail.com

Gilson André SA

Toutes assurances – Toutes compagnies

Placements

Rue de Ways, 51 - 1470 Genappe

Tél. : 067/79.46.46

E-mail : assurances.gilson@portima.be

www.assurancesgilson.be

N° FSMA 14169 A



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance



optiqueradoux

Contrôle de la vue
Lentilles de contact
Appareils auditifs



Rue de Ways, 3
1470 Genappe



www.optiqueradoux.be
optique.radoux@skynet.be



067/77.29.33



COLLÈGE COMMUNAL



Gérard COURONNÉ
Bourgmestre

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous: 067/79.42.48 067/79.42.02 - 0475/42.70.17 gerard.couronne@genappe.be

Attributions: Etat-civil, Sécurité, Police, Partenariat Locaux de Proximité (PLP), Personnel, Finances et budget, Economie, Coordination dans l'exécution du Plan Stratégique Transversal et de la déclaration de politique générale, GAL (groupe d'action locale), Plan Communal de Développement Rural (PCDR), Information et communication, Cultes, Laïcité, Commune hospitalière



Stéphanie BURY
1^{ère} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 15h30 à 17h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.06 - 0477/46.72.14 stephanie.bury@genappe.be

Attributions: Enseignement, ATL (Accueil extrascolaire), Ecoles des devoirs, Petite enfance, Conseil Communal des enfants, Place aux enfants, PCS (Plan de Cohésion Social), Agriculture, Participation citoyenne et volontariat, Jumelage, Egalité des chances, Santé, Informatique, Transition Numérique et Smart City



Carine MESSENS
2^{ème} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 16h30 à 19h ou sur rendez-vous: 067/79.42.04 - 0474/97.63.43 carine.messens@genappe.be

Attributions: Urbanisme, Aménagement du territoire, Rénovation urbaine, Mobilité



Hector TUBIERMONT
3^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 18h30 à 19h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.03 - 0475/82.05.23 hector.tubiermont@genappe.be

Attributions: Sports, Gestion des installations sportives et infrastructures de quartier, Festivité et gestion du matériel, ASBL des salles communales, Seniors, Repair café, Bien-être animal



Benoît HUTS
4^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h30 à 18h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.05 - 0474/79.76.96 benoit.huts@genappe.be

Attributions: Mouvements de jeunesse et Maison des jeunes, Plaines de vacances, Été solidaire, Bibliothèques, Tourisme, Commerce, Emploi, Associations patriotiques, Conseil consultatif des aînés et des jeunes, Intergénérationnel, Territoire de mémoire, Petit patrimoine populaire et historique, Environnement et transition environnementale, Gestion des cours d'eau et dossiers inondations, Aménagement et entretien des espaces verts



Rembert VAN DAMME
5^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville sur rendez-vous: 067/79.42.69 - 0475/26.32.19 rembert.vandamme@genappe.be

Attributions: Travaux (voiries et propriétés communales), Régie, Charroi communal, Aménagement et entretien des espaces publics, Propreté, Entretien des Cimetières



Vincent GIRBOUX
Président du CPAS

Permanences: Au CPAS, le jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous au 067/64.54.50 .
À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h à 18h30: 067/64.54.50 - 0473/88.11.90 vincent.girboux@genappe.be

Attributions: Culture, Centre d'expression et de créativité, Académie de Musique, Logement, Transition Énergétique

DÉCISIONS DU CONSEIL 26/01/2021

Secrétariat communal :

- Le Conseil a pris acte de la démission d'Axelle Vanderlinck et a reçu la prestation de serment de Madame Martine Bultot appelée à la remplacer.
- Le conseil a adopté une motion visant à garantir un service bancaire minimum et le maintien des agences bancaires et d'un accueil physique dans ces agences à Genappe.
- Le conseil a adopté une motion demandant au gouvernement bruxellois une concertation avec le gouvernement wallon avant de prendre une décision sur la taxation des navetteurs.

Energie :

- Le conseil a pris connaissance du rapport intermédiaire dans le cadre de l'étude sur le cadre éolien : en fonction des zones d'exclusion et des contraintes physiques et juridiques, le bureau d'étude a dressé une carte présentant 10 zones présentant un potentiel éolien sur la commune. Le collège en choisit 3 pour demander une analyse plus fine qui sera présentée en réunions publiques.
- Le conseil a renouvelé les règlements permettant l'octroi de primes en matière d'énergie : les primes pour les vélos, pour l'isolation, pour l'audit énergétique et pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Environnement :

- Le conseil communal a approuvé le budget pour l'année 2021. Le budget ordiLe conseil a pris connaissance du plan d'actions sur la mobilité à Houtain-le-Val qui est présenté dans les pages suivantes.
- Le conseil a validé la candidature de la Ville pour l'obtention d'un subside de la région wallonne pour améliorer la mobilité cyclable.
- Le conseil a approuvé un règlement complémentaire de circulation pour interdire le stationnement devant une maison à la rue de la Waronche pour permettre la circulation des chevaux.
- Le Conseil a approuvé un règlement complémentaire de circulation pour créer un emplacement de stationnement pour personne handicapée à la rue Blanc champs à Bousval.

Travaux :

- Le conseil a marqué son accord sur l'ouverture d'un marché de travaux de tonte d'espaces publics pour les 3 prochaines années pour un montant de 79.000 € TVAC.

Urbanisme :

- Après la suppression du chemin n° 47 à Baisy-Thy, le conseil a accepté la cession gratuite par prescription acquisitive de l'assiette du chemin.
- Le conseil a autorisé la cession de terrain et la modification de voirie en vue de procéder à la création d'un trottoir à la rue Pont Spillet à Bousval.

Affaires générales :

- Le conseil a autorisé la zone de police de Nivelles-Genappe à utiliser des « bodycams » lors des interventions policières : il s'agit de caméras portatives que l'agent de police, après avertissement oral préalable, peut brancher pour filmer son intervention. Le conseil demande un rapport d'évaluation après un an d'utilisation.



©TristanScarnière



RENCONTREZ JÉRÔME COLIN AU CENTRE CULTUREL

La Province du Brabant wallon ayant décidé de mettre la littérature brabançonne à l'honneur, le Centre culturel a suivi le pas pour vous proposer un événement littéraire qui se déroulera du 15 février au 5 mars 2021. Au programme : un stage et des rencontres où les mots seront rois, où la parole sera d'or et la poésie au rendez-vous !

APÉRO LITTÉRAIRE

Vendredi 26 février, vous avez rendez-vous virtuellement avec Jérôme Colin et Eric Russon.

Tous deux auteurs et journalistes belges, ils vous parleront de leurs

coups de cœurs littéraires, mais aussi leur rapport à l'écriture et de l'inspiration qui les anime. Pour connaître les modalités pratiques de connexion, gardez l'œil sur nos réseaux sociaux !

En savoir plus sur les auteurs

Jérôme Colin est journaliste belge, habitant dans le Brabant wallon. Il a débuté sa carrière en radio, sur Radio 21. Depuis septembre 2014, il présente l'émission culturelle « Entrez sans frapper » sur La Première. Il est également animateur de la célèbre émission « Hep taxi ».

Eric Russon, quant à lui, est jour-

naliste spécialisé dans l'actualité culturelle. Il a longtemps animé « 50 degrés Nord » sur Arte Belgique. Actuellement, il est chroniqueur sur La Première, dans l'émission de Jérôme Colin. Il est l'auteur de trois romans.

Renseignements :

Vendredi 26 février, à 20h
Chez vous
Réservation indispensable au 067/77.16.27 ou reservation@ccgenappe.be.

Dans le cadre de l'appel à projets « Le salon du Livre tout Proche » de la Province du Brabant wallon.



UN PETIT-DÉJEUNER LITTÉRAIRE

Le week-end du 'Focus littérature' organisé en partenariat avec la Province du Brabant wallon sera également l'occasion de vous parler de la littérature locale. Après un vendredi soir virtuel en compagnie de Jérôme Colin et d'Eric Russon, ce sont Anne-Sophie Vanderbeck, Raphaël Lillo et Manuel Verlange qui investiront votre écran de leur(s) talent(s).

Anne-Sophie, Raphaël et Manuel ont deux choses en commun : la passion de l'écriture et le fait d'habiter Genappe. Tous les trois auteurs d'ou-

vrages aussi différents qu'originaux, ils vous parleront de leur amour pour les mots et de leur inspiration, et répondront à vos questions.

Renseignements :

Un petit-déjeuner littéraire virtuel. Chez vous, dimanche 28 février, de 10h à 12h - Gratuit ! Réservation indispensable au 067/77.16.27 ou par email reservation@ccgenappe.be

Dans le cadre de l'appel à projets « Le salon du Livre tout Proche » de la Province du Brabant wallon.



"WILDLIFE" À DÉCOUVRIR AU CINÉ-CLUB

Croisons les doigts pour que cette seconde séance du ciné-club citoyen puisse avoir lieu dans les sièges confortables du MONTY ! Car nous sommes impatients de vous retrouver... Si tout va bien, nous vous y donnons rendez-vous le jeudi 11 février, si la situation ne le permet pas, une nouvelle formule virtuelle vous sera communiquée sur les réseaux sociaux.

L'histoire du film

Dans les années 60, Joe, un adolescent de 14 ans regarde, impuissant, ses parents s'éloigner l'un de l'autre. Leur séparation marquera la fin de son enfance. Dans Wildlife, Paul Dano essaye

de suivre deux lièvres qui s'entrecroisent à chaque instant : le portrait d'une famille et le récit initiatique d'un jeune garçon essayant tant bien que mal de colmater les brèches. Qu'elle soit virtuelle ou en présentiel, la projection sera suivie d'un échange.

Renseignements :

Projection de « Wildlife », de Paul Dano
Jeudi 11 février à 20h
Au MONTY. PAF : 5€ en présentiel, gratuit en virtuel.
En partenariat avec le MONTY.
Réservation indispensable au 067/77.16.27 ou reservation@ccgenappe.be



UN SPECTACLE DE L'ACADÉMIE AU CŒUR DE GENAPPE

Dans le cadre du week-end 'Focus littérature' organisé en partenariat avec la Province du Brabant wallon, les jeunes de l'Académie de Genappe investiront la ville, le temps d'un spectacle où les mots seront à l'honneur. Le dimanche 28 février, nous vous donnons (si tout va bien, mieux...) rendez-vous à 14h au 38, Carrefour culturel. En fonction des conditions sanitaires en vigueur fin février, le spectacle est susceptible d'être annulé ou adapté. Pour le savoir, restez connectés.

Ils ont 15 ans en 2021. Comme ils ont repris leur cours en code rouge (une semaine sur deux), ils se sont mis à chercher, bouquiner, fluer, souligner, respirer des mots dans des textes... Aujourd'hui, les élèves du cours de déclamation de l'Académie de Genappe ont un besoin intense de partager ce travail qu'ils ont réalisé en introspection. Ils se sont focalisés sur des auteurs et autrices d'aujourd'hui avec pour seul fil conducteur le choix d'histoires de cœur. Ils vous livreront leurs histoires dans différents lieux de

Genappe, lors d'un parcours itinérant et hétéroclite à travers les œuvres de Roald Dahl, Ascanio Celestini, Myriam Le Roy ou encore de la chanteuse Pomme...

Renseignements :

Dimanche 28 février de 14h à 16h. Gratuit !
Réservation indispensable au 067/77.16.27 ou par email reservation@ccgenappe.be
Dans le cadre de l'appel à projets « Le salon du Livre tout Proche » de la Province du Brabant wallon.



TOM-TOIT
TOITURE - CHARPENTE - ZINGUERIE

WWW.TOM-TOIT.BE
TOMTOIT@GMAIL.COM
GSM 0474/573.073

CHAUSSÉE DE NIVELLES 23
1472 VIEUX-GENAPPE



« DARAYA », UN AUTRE REGARD SUR LA SYRIE

Toujours dans le cadre du 'Focus littérature' organisé en partenariat avec la Province du Brabant wallon, nous vous proposons de découvrir « Daraya », un spectacle inspiré du livre de Delphine Minoui « Les passeurs de livres de Daraya » qui évoque l'histoire d'une bibliothèque clandestine en Syrie. « D'une sobriété extrême, Daraya dégage une profonde chaleur humaine, redonnant un visage et une âme à des êtres effacés, banalisés par le rouleau compresseur de l'actualité. » Le Soir.

L'histoire

Parfois, quand j'entends les informations rendre compte de guerres ou de conflits invraisemblables, que je lis dans les journaux comment des hommes, des femmes, qui hier partageaient les mêmes pays sont aujourd'hui ennemis irréductibles, je me dis : « Et moi ? S'il y avait la guerre, comment ferais-je pour résister ? Et d'abord, résisterais-je ? Que ferais-je pour rester humain et tenir à distance la barbarie ? » Ce qu'ont réalisé les Jeunes de Daraya, je trouve que c'est exemplaire.

Et leur histoire est belle et incroyable...

Une collecte solidaire sera organisée au bénéfice des réfugiés. N'hésitez pas à apporter huile, pâtes, riz, sauce tomate, café, thé, sucre, oignons, protections périodiques, brosses à dents, savon, lait hydratant, déo... Si la situation ne permet pas l'organisation du spectacle, il sera reporté à une date ultérieure. Pour le savoir gardez un œil sur les réseaux sociaux !

Renseignements :

Spectacle « Daraya » de Foule Théâtre

Le vendredi 5 mars 2021 à 20h au MONTY.

Dans le cadre de l'appel à projets « Le salon du Livre tout Proche » de la Province du Brabant wallon. Dès 15 ans. PAF : prix libre (min 5€). En soutien à la motion « Genappe commune hospitalière », les bénéfices de cette soirée seront versés à Genappe solidaire.

Réservation indispensable au 067/77.16.27 ou par email reservation@ccgenappe.be



APPEL AUX CYCLISTES MOTIVÉS

Vous aimez vous balader à vélo ou en VTT ? Les rues et les chemins de votre région n'ont plus aucun secret pour vous ? Alors, participez à l'élaboration de nouveaux itinéraires sur les communes de Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers !

Cette année, l'équipe du Relais du visiteur souhaite proposer aux citoyens et aux visiteurs du Pays

des 4 Bras de chouettes circuits à parcourir à vélo ou en VTT.

Si vous souhaitez apporter votre petite contribution à ce projet en donnant votre avis sur des tracés et en les testant sur le terrain, quel que soit votre niveau, soyez les bienvenu-e-s !

Renseignements :

Relais du Visiteur : 067/77.23.43 info@relaisduvisiteur.be



BALADES & DÉCOUVERTES... AU PAYS DES 4 BRAS

Séance découverte à la marche nordique sportive !

Voilà déjà deux ans que le Relais du visiteur propose aux citoyens du Pays des 4 Bras des « Balades & découvertes » à travers nos forêts et campagnes. L'objectif est simple, promouvoir les sentiers de promenades et inciter les citoyens à les sillonner.

Pour cette première sortie, l'équipe vous donne rendez-vous le dimanche 21 mars à 10h de-

vant le Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville.

Accompagné de guides brevetés, venez découvrir les bienfaits de la marche nordique sportive et toute la beauté de la nature villeroise. Inscrit dans une démarche de prévention et sécurité, la marche nordique est accessible à tout le monde quel que soit votre âge ou votre condition physique.

En fin de balade, et si les mesures

sanitaires le permettent, le Relais du visiteur vous propose de se retrouver autour d'une petite dégustation de jus ou bière local. Prévoir des chaussures de sport confortables et des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Renseignements :

Inscriptions obligatoires : 067/77.23.43 / info@relaisduvisiteur.be - 5 € / personne www.relaisduvisiteur.be ou Facebook



LES STAGES DE CARNAVAL AUX LÉZ'ARTS

Pour continuer à créer malgré l'incertitude, nous vous proposons trois stages pour ponctuer les vacances de carnaval aux Ateliers du Léz'Arts, si les normes sanitaires nous le permettent à ces dates.

Un carnaval tout en couleurs

Du lundi 15 au vendredi 19 février 2021. Un stage pour rire et fêter le carnaval, tout en apprenant : nous chercherons la place qu'a le carnaval dans l'Art, découvrirons les couleurs, les différentes techniques de peinture et de collage au travers de grands

artistes-peintres-sculpteurs-grafeurs.

Pour les 5-8 ans, animé par Sophie Lys : 120€.

Stage street-art & illustration

Du lundi 15 au vendredi 19 février 2021.

En février, les mots seront à l'honneur au 38, lors d'un week-end dédié à la littérature et à l'oralité initié par le Centre culturel.

Les Ateliers du Léz'Arts ont souhaité se joindre à l'évènement en proposant un stage aux 10 ans et plus.

Le groupe partira à la découverte de l'univers de l'illustration et du street-art, avec pour objectif

d'investir l'espace public avec des techniques nouvelles : sablage et autres.

Dans le cadre de l'appel à projets « Le salon du Livre tout Proche » de la Province du Brabant wallon.

Dès 10 ans, animé par Mélanie Mertens. Gratuit !

Renseignements :

www.lesateliersdulezarts.be
Les Ateliers du Léz'Arts
Rue de Bruxelles, 38
1470 Genappe
0488/89.93.78



FINALISATION DE L'ETUDE DE CIRCULATION DANS HOUTAIN-LE-VAL

Comme nous vous l'avions annoncé dans les éditions précédentes, l'étude de circulation dans Houtain-le-Val a débuté au début de l'année 2020.

En effet, notre plan communal de Mobilité (PCM), consacre deux fiches actions Houtain-le-Val :

La première concerne la traversée d'Houtain-le-Val et plus particulièrement la sécurisation de la N93 : Rue de Namur et rue de Nivelles. La seconde fiche actions est consacrée au cœur du village et plus particulièrement aux abords de l'école communale en termes de circulation et de sécurité routière.

Plusieurs habitants du village ont réagi à cette fiche dans le cadre de l'enquête publique en réclamant une consultation citoyenne à propos d'un éventuel plan de circulation. D'autre part, la Commission de circulation reçoit régulièrement des demandes d'habitants d'Houtain-le-Val à propos de la problématique du stationnement et/ou de la vitesse, de la sécurité aux

abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie ou encore du charroi agricole (essentiellement betteravier en saison).

Dans cette partie du Village, difficile de prendre une mesure en matière de circulation qui n'impacte pas, elle non plus, la rue voisine. Une réflexion globale s'imposait. Nous avons travaillé sur la partie du village située entre la rue des Fraisières et le Chemin du Tilleul et entre la rue de Nivelles et la rue de Ninove. Le bureau d'étude Traject a accompagné le service environnement/mobilité dans cette mission non seulement participative, mais aussi à la rédaction d'une nouvelle fiche-action, qui permet, au terme du travail de consultation, d'établir un plan d'actions/mesures pour améliorer la situation en matière de circulation, de stationnement et de sécurité routière dans cette partie du village.

Trois rencontres ont été effectuées : une réunion de prise de contact et d'information en janvier 2020, un atelier de réflexion en mars 2020 et la présentation

du rapport final en septembre 2020.

Quatre grands axes de travail se sont dégagés de ces échanges. Pour chacun de ces axes sont proposées des actions.

L'axe 1 vise à apaiser le cœur de village et à gérer le trafic de transit. Par ex : Instaurer une zone 30km/dans le cœur de village.

L'axe 2 vise la gestion du stationnement. Par ex : étudier le stationnement aux abords de l'école. L'axe 3 vise la gestion du charroi lourd. Par ex : Aménager des chemins agricoles. Quant à l'axe 4, il vise l'amélioration des conditions de déplacement des modes actifs. Par ex : valoriser les sentiers et chemins existants, réaménager des trottoirs ...

Les habitants de Houtain-le-Val concernés par ces mesures recevront un courrier détaillant le plan d'actions. Un crédit de 25.000€ est prévu au budget 2021 pour la mise en œuvre des mesures.



SURVEILLANT HABILITÉ : UNE ACTIVITÉ CITOYENNE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

Vous avez du temps libre et souhaitez agir pour le bien-être et la sécurité des enfants ? Ce qui suit s'adresse à vous. La ville de Genappe lance un appel à candidatures et recrute des surveillants habilités (H/F).

Mission

Le rôle principal du surveillant habilité est d'assurer la sécurité des groupes d'enfants et d'écoliers dans la circulation en arrêtant la circulation pour que les petits puissent traverser en toute sécurité.

Conditions légales

Pour devenir surveillant habilité il faut, avoir au moins 18 ans, être formé par la police locale (formation organisée par la Ville de Genappe) et être habilité par le Bourgmestre de la commune.

Profil

- Avoir plus de 18 ans ;
- Être bénévole
- Ou être dans les conditions ALE :
 - Vous avez plus de 45 ans : 6 mois de chômage complet indemnisé
 - Vous avez moins de 45 ans : 2 ans de chômage complet indemnisé
 - Ou vous percevez un revenu d'intégration sociale
- Disposer d'un extrait du casier judiciaire de modèle 2 ;
- Être une personne sérieuse et ponctuelle ;
- Aimer le contact social ;
- Avoir une bonne condition physique.

Nous proposons aux surveillants habilités :

1. Un travail utile ;
2. Une formation préalable dis-

pensée par la Police ;

3. Un complément à vos allocations de chômage (pour les ALE) ou un défraiement pour les volontaires ;
4. Le matériel adéquat (veste, chasuble...)

Intéressé(e) ?

Envoyer votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de l'extrait du casier judiciaire de modèle 2 à Monsieur le Bourgmestre, Espace 2000, n° 3 à 1470 Genappe ou au Service des Ressources humaines via l'adresse grh@genappe.be en reprenant la référence du poste en question.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Service GRH (067/79.42.61 ou 62 ou 63).

CETTE BOITE PEUT VOUS SAUVER LA VIE !

Baptisée la « Senior Focus », cette boîte jaune contient un questionnaire détaillé à compléter et à faire remplir par le médecin traitant.

Elle renseigne des données qui pourraient être très utiles voire vitales en cas de problème, comme une description précise de la personne, ses caractéristiques physiques, ses maladies éventuelles, ses allergies et les mé-

dicaments qu'elle prend.

De manière universelle et afin de faciliter le travail des Services de secours, il a été convenu que la boîte se placerait dans le frigo.

Vous avez 65 ans ou plus ?

N'hésitez pas à vous la procurer en vous rendant à l'accueil de l'hôtel de ville.

C'est gratuit !



COMMISSION SENIORS

Chers seniors, l'année 2021 a ouvert sa première fenêtre pleine de lumières et de souhaits.

Ceux de la Commission « Seniors » sont : « Santé, joie, bonheur et surtout retrouvailles lors

des voyages, des repas ou de simples rencontres »

Prenez bien soin de vous et de vos proches . À bientôt !

La Commission « Seniors »

COURS
COUNTRY DANCE

Professeur de danse country depuis plus de 10 ans, Yvette Demouli, accompagnée de Françoise Autrique, vous fera découvrir avec entrain cette merveilleuse discipline inspirée du pays des Cow-boys.



Renseignements:
yvette.demoulin@yahoo.fr
0471/ 11 06 52



MYTHES ET RÉALITÉS

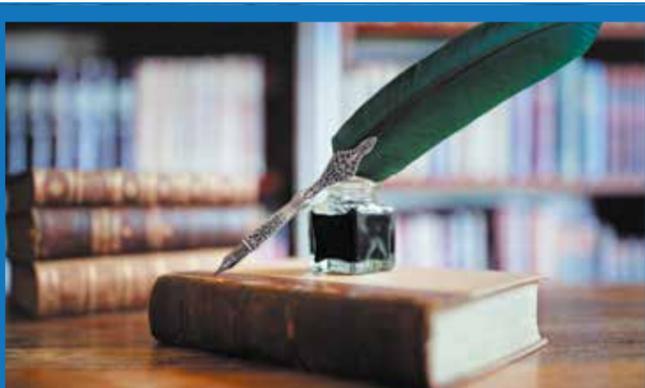
Monsieur François De Smet, Docteur en philosophie à l'ULB et bien connu du grand public pour son engagement politique, a présenté une conférence ayant pour thème : « Mythes et réalités de l'immigration en Belgique » à la Maison Galilée de Genappe le 13 octobre dernier.

L'orateur qui a été le premier directeur de Myria (Centre fédéral Migration chargé de veiller aux droits fondamentaux des étrangers) a montré au fil de son exposé l'ambiguïté des jugements de valeurs que nous portons sur « l'étranger ».

En s'interrogeant sur « l'ailleurs » et « celui qui vient d'ail-

leurs ». Il a mis en évidence la complexité de cette problématique et l'urgence d'un questionnement nuancé en la matière.

Retrouvez toutes les conférences de la Maison de la laïcité Genappe - Maison Galilée sur sa page Facebook



SOUVENIRS POÈME EN WALLON

Dins l'courtil dè m'grand-mère, i da dès fréjs lugeant
Au solia. Et dès rotches chirijes, ki briy'neut.
Asteûre, al vièsprée dè m'vikériye, mè sovnant
Du momint où djè agneu d'dins, kan èls spit'neut

Djè m'rivwè a d'j'ans ascoutant l'son dèl cloke
Ki tinte douchmint lauvau a l'églich là dins l'cir
Bleu pétant dèl mwès d'ous, ses nuwâchs come dès loques
Blankes in filamints, ré kè pou nos ravir.

C'asteut l'bon timps, ène do, dès vacances sins fin
Dins lè scou dè m'grand-mère, èt djè bré su m'n'infance
K'asteut si douce alors sins m'douter dè m'destin.
Car dj'è yeu dur adon ; mi vie fut bé amère !

Djan-Francwès WILMART, dè Gn.nape.

LES NETTOYEURS
N'ayez plus peur de votre ordinateur

Les Nettoyeurs nettoient, sécurisent, stockent, réparent, expliquent, installent...votre ordinateur

Monsieur Léon se déplace 0472/649.442 www.les-nettoyeurs.be
PC ou MAC

Pattyn
Garage-GENAPPE

Volkswagen Commercial Vehicles SKODA SEAT MY WAY

RUE DERNIER PATARD, 7 - 1470 GENAPPE Tél. 067 77 28 71
www.garage-pattyn.be Garage Pattyn Genappe

HANDICONTACT : AVIRA, AUTOPARTAGE DE VÉHICULE ADAPTÉ



Tous les mois, le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Genappe aborde un sujet concernant les aides apportées aux personnes handicapées afin de mieux les informer.

Le projet mis en place par l'AVIRA a un double objectif. Tout d'abord, cela permet aux personnes n'ayant pas de véhicule adapté d'en utiliser un. Ensuite, il s'agit d'un moyen, pour les personnes ayant investi dans un véhicule adapté de récupérer une partie des frais engagés, car faire adapter un véhicule pour pouvoir transporter les personnes à mobilité réduite engendre de nombreux frais. Dû au coût assez important devant être engagé pour pouvoir aménager son véhicule, de nombreuses personnes ne peuvent se permettre de le faire.

Le projet AVIRA fut créé en 2013, en Flandre, sous l'initiative de Taxisstop, d'Autopia et de Pegode. En Belgique franco-

phone, le projet a vu le jour en 2015.

Les avantages de l'autopartage :

- Augmentation de l'accessibilité pour vous-mêmes, ainsi que pour vos voisins, ayant aussi besoin de moyens de transport adaptés ;
- Diminution des frais. En ayant recours à l'autopartage, les frais de transport sont dès lors partagés entre les personnes transportées ;
- Vous bénéficiez d'une flexibilité, vous décidez quand vous voulez utiliser la voiture ;
- Il s'agit aussi d'un moyen de passer un chouette moment avec vos voisins ;
- Vous diminuez considérablement le nombre de voitures utilisées dans votre quartier. De ce fait, celui-ci est moins encombré ;
- Un impact positif sur l'environnement.

Comment devenir autopartageur ?

Pour son projet, AVIRA recherche :

- Des associations ayant à leur disposition un véhicule adap-

té, utilisé à temps partiel ;

- Des particuliers ou des associations ne disposant pas de véhicules adaptés, mais souhaitant avoir accès à un moyen de mobilité à prix réduit.

À quoi vous attendre ?

Vous bénéficierez d'un accompagnement, concernant la mise en place de votre groupe d'autopartage ; d'un soutien afin d'établir un cadre juridique, un système de réservation en ligne, d'une structure de prix et d'une assurance autopartage ; d'une aide, afin de vous fournir tous les documents nécessaires, tels qu'un carnet kilométrique... d'un accompagnement dans la mise en place d'un plan de communication afin d'introduire le projet dans votre quartier.

Qui contacter ?

L'Agent Handicontact de la Ville : Justine Servais, 067/79.42.39

justine.servais@genappe.be



PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DU PROJET ERGO2.0

L'ASBL Ergo2.0 développe un réseau d'ergothérapeutes de quartier, dans un cadre de la prévention, de la promotion de la santé et de la construction du lien social.

L'ambition de Ergo2.0 est fondée sur le constat suivant : Lorsqu'une personne fait appel à un réseau d'aide à domicile, la situation est souvent déjà critique. Il faut dès lors agir en amont, lorsque l'on a détecté le premier signe de fragilité, afin de ralentir, voire d'éviter le déclin fonctionnel, via un système d'outils connectés.

Dans un service de téléassistance classique, lorsqu'une personne tombe, elle appuie sur un bouton. On vient « la ramasser » et rien d'autre n'est mis en place.

Ergo2.0 propose une téléassistance améliorée et intervient très tôt dans la démarche de prévention des chutes. C'est-à-dire avant de tomber. Pour que les personnes concernées puissent encore partir en vacances, faire des courses, aller promener sans avoir peur d'une chute hors de chez soi.

L'ASBL estime que l'installation doit être mise en œuvre par un(e) ergothérapeute plutôt que par un installateur classique. En effet, si une personne tombe, le réseau est averti, il prend contact directement avec l'ergothérapeute qui interviendra et restera la personne de référence, même si un besoin d'accompagnement ne se fait sentir que 6 mois plus tard ou même beaucoup plus tardivement...

beaucoup plus tardivement...

L'ergothérapeute sera toujours le(a) même, connaîtra déjà la personne, ses choix et son lieu de vie. Le(a) thérapeute aura une vision beaucoup plus holistique (voir le patient dans sa globalité) lors de son intervention.

L'ergothérapeute pourra collaborer avec le médecin traitant ou d'autres services d'aide à domicile ou d'activités de proximité (repas à domicile, kinésithérapeute, groupe de parole, cours de gym douce organisée par la commune, etc.).

Ergo2.0 dispose d'équipements qui permettent de contacter le service de téléassistance partout que cela soit au domicile et en dehors de chez soi : en promenade, pendant les courses et également partout dans le monde par la géolocalisation.

Si le patient est moins bien orienté, il est possible de définir un périmètre de sécurité, chez elle, en vacances, en fonction des moments de la journée ...

De cette manière, il peut de continuer à bouger, à participer à des activités, à maintenir ses occupations, garder ses liens sociaux en toute sécurité.

Notre produit est évolutif. En effet, une personne pourrait avoir besoin, de manière ponctuelle, d'un suivi plus important, par exemple après une hospitalisation ou un accident domestique. L'ergothérapeute de référence pourrait alors mettre en place un contact quotidien avec son patient, sur base des informations reçues.

La crise sanitaire actuelle a confirmé combien la technologie, en support à un accompagnement thérapeutique, peut soulager, rassurer et rapprocher les patients, ses proches ainsi que les professionnels de la santé.

Renseignements :

Madame d'Udekem

0495/23.67.47

rgo2.0.cdudekem@gmail.com

https://www.rgo2-0.be

ERGOTHÉRAPEUTE DE QUARTIER & CONNECTIVITÉ

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ
CONNECTÉ à votre projet de vie, votre quartier, vos réalités...
ERGO2.0



UN BUDGET COMMUNAL, ÇA SERT À QUOI ?

Un budget communal, ça sert à quoi ?

Le 22 décembre 2020, le conseil communal a approuvé le budget pour l'année 2021. Ce document, annuel, est l'élément de base de la gestion communale. Il contient toutes les estimations, les recettes et les dépenses projetées pendant l'exercice à venir. Cet outil de gestion traduit les intentions politiques que les autorités communales se proposent de concrétiser au cours de cette année, tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissements.

Que va-t-on réaliser en 2021 ? Dans quoi allons-nous investir ? Quelles sont nos ressources ? Comment seront-elles utilisées ?

Nous allons tenter de répondre à ces questions dans les lignes qui suivent.

Un Budget communal, comment ça marche ?

Tout d'abord, le budget communal est divisé en deux parties.

1. Le Budget ordinaire

Il concerne les affaires courantes soit, le fonctionnement de la Ville. Cette part du budget contient l'ensemble des dépenses et des recettes récurrentes chaque année. Elles sont incontournables pour le fonctionnement de notre Commune, par exemple : les rémunérations, les cotisations sociales, les charges financières, la dotation du CPAS ou de la zone de police, le Fonds des communes, les dividendes...

Pour couvrir nos dépenses ordinaires, nous pouvons compter sur des recettes à hauteur de 19.632.000 €.

D'où viennent-elles ?

Principalement de la fiscalité communale, du fonds des communes (un subside de la Région Wallonne) et des taxes additionnelles à l'Impôt des Personnes Physiques et au précompte immobilier. Nous prévoyons des dépenses ordinaires à hauteur de 19.379.000 €.

Le premier résultat du budget laisse donc entrevoir un résultat positif de 252.000 € au budget ordinaire. Cela signifie que nous couvrons toutes nos dépenses ordinaires par nos recettes ordinaires avec une marge positive de 252.000 €. Cette marge positive va alimenter un boni global dont nous disposons car cela fait plusieurs années que, grâce à une bonne gestion financière de la Ville, nous réalisons un résultat positif à l'exercice propre.

Ce boni global est aujourd'hui de 2.489.828 €. C'est en fait une réserve pour les années futures. Il ne peut pas servir à équilibrer notre budget ordinaire, mais nous pouvons l'utiliser pour financer en partie les investissements des années prochaines.

19 millions de dépense de fonction-

nement, c'est beaucoup ! A quoi utilisons-nous cet argent ?

Voici quelques chiffres pour comprendre nos dépenses de fonctionnement.

Les écoles

1.716.642 € sont nécessaires au fonctionnement de nos écoles communales (factures énergétiques, support administratif...). Pour rappel, Genappe compte 6 implantations (Bousval, Espace 2000, Houtain-le-Val, Baisy-Thy, Loupoigne et Ways) et 864 élèves.



L'Accueil de la Petite enfance

1.529.031 € sont consacrés au secteur de la petite enfance, au fonctionnement des 3 structures (Service des accueillantes, la maison communale d'accueil de l'enfance « les petits-bateaux » et la crèche « les minis-pousses présentes sur le territoire Service des accueillantes conventionnées – SAEC.



La culture et la jeunesse

La bibliothèque communale développe son plan de lecture publique et accueille plus de 1.500 lecteurs. 60.000 prêts ont été effectués et de nombreuses animations de qualités sont réalisées. L'académie de musique accueille 406 élèves. Les plaines de vacances accueilleront encore cette année plusieurs dizaines d'enfants, au printemps et en été. Le budget communal ordinaire couvre également ces dépenses et ces services à la population.



La propreté publique et la collecte des déchets

Voici encore un gros poste dans un budget communal.

La Ville fait face aux dépenses liées aux collectes hebdomadaires des déchets ménagers et à leur traitement (1.000.000 €), aux dépenses liées au parc à conteneurs (307.000 €). Ces dépenses sont couvertes par la taxe immondices et la vente des sacs poubelle. D'autres dépenses ne sont pas couvertes par cette taxe, ce sont par exemple le ramassage des déchets dans les poubelles publiques et surtout malheureusement le ramassage des déchets que l'on retrouve au bord des routes, dans les fossés, ...



Le personnel communal

7.602.000 € sont nécessaires pour assurer toutes les dépenses liées au personnel communal : salaires, cotisations sociales et patronales, pensions des statutaires et des mandataires, et la fameuse cotisation de responsabilisation qui augmente de façon considérable.



Les dépenses de transfert

La Ville finance également d'autres partenaires : elle octroie une dotation annuelle au CPAS, à la zone de secours, à la zone de police Nivelles-Genappe, aux fabriques d'église, etc ... Ces dépenses représentent 4.670.000 €.



2. Le Budget extraordinaire

Il regroupe les investissements à long terme.

Il répertorie l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement, par exemple : les gros travaux de réfection d'une voirie, l'achat ou la vente de bâtiments, les subsides pour investissement, les nouveaux emprunts, etc.

Le montant des investissements prévus pour l'année 2020 est de 7.154.522 €.

Nous finançons ces projets par des emprunts, des subsides et aussi par nos réserves qui proviennent des bons résultats des années précédentes.





DES PROJETS EN CHIFFRES

Comme vous le voyez dans les chiffres qui suivent, nos investissements se portent vers tous les secteurs de la vie communale.



Entretien des voiries, entretien de nos bâtiments : la Ville investit dans son patrimoine

Travaux

Traditionnellement, le poste lié aux travaux de voirie est très important à Genappe : avec nos 450 km de voirie, nous sommes en effet la commune la plus étendue du Brabant Wallon. C'est logique qu'une large partie de nos dépenses y soit consacrée.

1.350.000 € seront alloués aux travaux de réfection des voiries avec un subside régional. Pour cette année-ci, on trouvera les travaux d'égouttage des drèves Nantaise et Micheline et la réfection de la place de Morimont et rue du Presbytère à Loupoigne.

335.000 € seront alloués aux travaux d'entretien, d'interventions localisées, de réfection des ponts à différents endroits de l'entité.

800.000 € sont prévus pour la rénovation de la Place de Bousval dans le cadre de l'opération de développement rural, avec un subside de 458.000 € de la Région Wallonne pour améliorer cette place, en faire un lieu de rencontre convivial tout en y conservant du parking. Le projet était déjà inscrit l'année passée, mais nous n'avons reçu la promesse de subside que fin d'année. Le marché pour désigner l'entrepreneur se fera en 2021. 109.000 € seront consacrés à La lutte contre les inondations qui reste une des grandes préoccupations du Collège communal avec la construction de plusieurs zones d'immersion temporaire. La première à voir le jour se trouvera au carrefour entre la chaussée de Nivelles et la route de Lillois.

Bâtiments

Nous sommes propriétaires de plus de 70 bâtiments (écoles, salles de sport, églises, morgues, etc...). Il est très im-

portant d'investir chaque année dans nos bâtiments pour les garder en bon état ou pour en renouveler certains.

230.000 € c'est la somme consacrée à l'entretien récurrent de l'ensemble des bâtiments communaux aux bénéfices de nos concitoyens.

160.000 € ont été également inscrits au budget extraordinaire pour aménager un local scout à Houtain Le Val.

500.000 € sont prévus pour l'acquisition d'immeubles de l'îlot Mintens pour poursuivre le projet de rénovation urbaine du quartier.



Des écoles câblées et équipées de tableaux interactifs : l'internet fait partie de notre enseignement

Nos écoles

40.000 € pour répondre aux enjeux numériques actuels, un investissement de 15.000 € est prévu pour continuer à équiper nos écoles de matériels numériques (tablettes et tableaux numériques) et un montant de 25.000 € est prévu pour câbler l'école de Baisy-Thy pour utiliser l'internet dans les classes mais sans utiliser le wi-fi pour préserver la santé des enfants.

15.000 € sont prévus pour ajouter une classe supplémentaire dans un bâtiment modulaire à l'école de l'Espace 2000 qui connaît un réel succès.



Des range-vélos, des bornes de recharge pour véhicules électriques, des panneaux photovoltaïques... En route vers des économies d'énergie et une réduction dans la production du CO2

Transition énergétique

Nous devons également modifier nos bâtiments pour consommer moins d'énergie et produire de l'énergie renouvelable.

800.000 € sont prévus pour l'isolation et l'installation d'un réseau de chaleur à l'Espace 2000 dans le but de diminuer les consommations d'énergie et la production de CO2

120.000 € sont prévus pour placer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux en 2021.

50.000 € sont prévus pour rénover entièrement le chauffage et la production d'eau chaude au complexe sportif de Genappe, également dans un but d'économie d'énergie.



Participation, mobilité douce, maintien de la biodiversité, développement rural, on retrouve de nombreux investissements en lien avec ces thématiques dans le budget 2021

Participation

Après une première expérience réussie de budget participatif, nous proposons à nouveau aux citoyens et associations de développer eux-mêmes certains projets. Cette année, nous passons à 95.000 € pour encourager et financer des initiatives citoyennes, au budget ordinaire et extraordinaire.

Ceci fera l'objet d'un appel à projet qui déterminera les objectifs à poursuivre et la procédure à suivre.

Mobilité

Nous sommes en route vers la transition : nous devons changer notre façon de nous déplacer et produire moins de CO2. Nous encourageons la mobilité douce et électrique !

344.000 € c'est la somme prévue pour favoriser une mobilité partagée et plus douce. Nous prévoyons la réalisation d'une piste cyclable à la rue E. Marcq pour effectuer la jonction entre la piste existante qui va vers Glabais et la N5. Nous prévoyons la finalisation de la voie verte entre le chemin Colau Pirette à Loupoigne et le Ravel. Comme chaque année, nous prévoyons également le balisage du réseau cyclable et des chemins doux, la réhabilitation de certains sentiers et l'installation de range-vélos. Ce n'est pas tout : 25.000 € sont égale-

ment prévus pour améliorer la mobilité à Houtain-le-Val, et 40.000 € pour équiper notre commune de 2 bornes de rechargement pour véhicules électriques

Environnement

Nous bénéficions à Genappe d'un cadre de vie apprécié par tous. Il est très important de le sauvegarder et de favoriser la biodiversité dans notre entité.

33.500 € sont réservés à la verdurisation de notre cadre de vie et à la sauvegarde de la biodiversité sur notre territoire.

100.000 € par an pendant 10 ans, seront alloués au remplacement de l'ensemble de l'éclairage public par des leds. La part communale de cet investissement conséquent sera couverte par les économies réalisées en électricité. En 2021, ce sont les rues de Nivelles, de Namur (N93), de Villers-la-Ville, chaussée de Charleroi, rue Longchamps, Ry d'Hez, Chênemont, Bois St Jean et rue de Thy qui seront équipées d'un éclairage public led.

Développement rural

Comme nous l'avons dit plus haut, 2021 sera l'année du marché de travaux du premier projet issu de notre PCDR : l'aménagement de la place de Bousval. Ce n'est pas tout puisqu'on retrouve dans notre budget 85.000 € en lien avec le 2ème projet du PCDR, l'aménagement du parc de la Dyle. Ces crédits seront affectés à l'acquisition d'un terrain de manière à être propriétaires de l'ensemble de l'étang et l'aménagement des berges de cet étang.

Nous avons repris ici quelques chiffres issus du budget 2021. Si vous souhaitez avoir une lecture complète du budget, vous pouvez le trouver et le télécharger sur notre site Internet : www.genappe.be.

Pourquoi avoir insisté sur ces chiffres et pas sur d'autres ?

Parce qu'ils sont particulièrement en phase avec notre Plan Stratégique Transversal (PST) qui décrit notre vision de Genappe d'ici à 2025 au travers d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions. Notre PST se trouve également sur notre site.

La Ville de Genappe offre de nombreux services. Visitez régulièrement notre site et abonnez-vous à notre page Facebook. Ils regorgent d'informations et d'actualité !



INFORMEZ-VOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
[FACEBOOK/VILLEDEGENAPPE](https://www.facebook.com/villedegenappe)





DÉCOUVREZ LE PLAN LOCAL DE PROPRETÉ DE GENAPPE !

Nous vous l'annoncions dans notre précédente édition, Genappe lance officiellement son Plan Local de Propreté !

En effet, nous avons à cœur de vous offrir un espace public où il fait bon vivre, où il est agréable de se promener. Cela passe par des comportements civilisés, mais aussi par le travail de nos collaborateurs qui œuvrent chaque jour pour votre bien-être. Si une gestion efficace des déchets est importante, il est surtout grand temps de cesser d'en produire, c'est pourquoi le Plan Local de Propreté est un projet parmi d'autres qui contribuera à atteindre notre objectif de commune zéro déchet.

Genappe n'en est pas à ses premières avancées en matière de propreté publique ; en effet nous avons déjà opté pour l'utilisation d'un Glutton plusieurs fois par semaine pour ramasser les déchets en centre-ville, ainsi que d'une équipe se déplaçant avec un cheval de trait pour nettoyer la piste du ravel. Nous avons également installé quelques distributeurs de sacs pour déjections canines, et des équipes bénévoles participent régulièrement au nettoyage de la Dyle et au Grand Nettoyage de Printemps organisé par Be WaPP. Le Plan Local de Propreté que nous lançons aujourd'hui est donc la suite logique de notre volonté d'amélioration continue en la matière !

Afin de le concevoir, un diagnostic a d'abord été réalisé par nos équipes via leur expérience de terrain, des mesures prises avec l'outil Clic 4 WaPP et une enquête publique. Nous en retirons 4 angles d'action principaux : les emballages alimentaires jetés le long des routes, les dépôts clandestins, les mégots de cigarette et la mobilisation citoyenne en faveur de la propreté publique. Nous avons également identifié les lieux prioritaires sur lesquels nous travaillerons : le quartier des Crawannes, la rue de Bruxelles, la rue de Charleroi, la Plaine communale et la rue de la Station. Ces lieux ont été choisis, car ils sont bien fréquentés et identifiés par Clic 4 WaPP comme étant d'une propreté moyenne.

De ce diagnostic découle tout un plan d'actions s'étalant jusque 2024 et qui serviront nos objectifs de différentes manières ; en effet la Région wallonne a déterminé 5 axes autour desquels se dessinent nos actions en matière de propreté publique.

La sensibilisation

Le but est d'encourager tout un chacun à

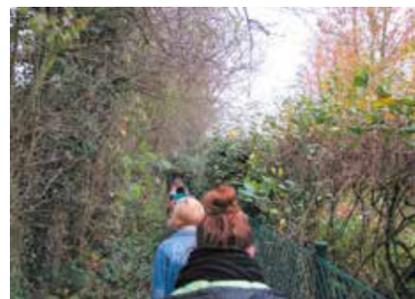
adopter un comportement exemplaire pour maintenir notre ville propre ; cela comprend bien sûr de l'information et des mesures incitatives :

Des images sur les poubelles, des affiches et des bâches qui rappelleront comment gérer vos déchets dans l'espace public ;
Des actions « rubalise »* : des dépôts clandestins seront transformés en scènes de crime invitant leur auteur à venir rectifier le tir ;
Des panneaux seront placés sur les sites nettoyés pour valoriser le travail de nos collaborateurs et des citoyens ;
Des cendriers de poche seront distribués pour réduire le nombre de mégots jetés au sol.



La création de l'adhésion

En effet la propreté publique dépend des citoyens, il est donc essentiel que tout le monde y mette du sien pour prendre soin de notre milieu de vie ; cela veut dire que nous prévoyons des actions destinées à renforcer l'implication citoyenne en faveur de la propreté publique.



Actions de nettoyage

Nos agents communaux et nos citoyens responsables (oui, vous !) unissent leurs énergies et leur motivation pour transformer les zones polluées en petits coins de paradis, le tout dans la bonne humeur ! Certaines actions seront très régulières (en effet, cela fait partie des nombreuses missions quotidiennes de nos collaborateurs) et d'autres seront plus ponctuelles, par exemple le

Grand Nettoyage de Printemps organisé chaque année par Be WaPP ou encore des promenades incluant le nettoyage des lieux. Ces événements permettent une sortie conviviale, bonne pour le corps et l'esprit, tout en prenant soin de notre lieu de vie.

Depuis plusieurs années déjà, certains citoyens sont engagés pour la propreté publique en assumant le rôle d'Ambassadeur propreté. Nous ne les remercierons jamais assez pour l'implication dont ils font preuve chaque jour, et nous nous réjouissons d'avance à l'idée que de plus en plus de personnes suivent leur exemple !



La répression

Les incivilités environnementales ne peuvent être commises en toute impunité, nous allons donc y être plus attentifs : un agent sera habilité à constater les actes de malpropreté et à sanctionner les auteurs de ces faits.



La gestion des infrastructures

Nous avons prévu plusieurs dispositifs pour vous permettre de vous débarrasser plus facilement de vos déchets, de pouvoir les trier correctement dans l'espace public : De nouvelles poubelles de tri, des sacs en carton pour les besoins de vos amis à quatre pattes et des cendriers publics seront à votre disposition ;

Des bulles à verre enterrées s'intégreront au paysage urbain tout en réduisant les nuisances sonores pour les habitations proches.

Des poubelles connectées seront placées aux endroits les plus fréquentés, nous permettant d'adapter nos collectes afin d'éviter qu'un déchet ne se retrouve au sol.

La gestion de l'espace

Certains lieux peuvent être adaptés pour limiter les comportements de malpropreté, nous allons donc nous équiper pour nettoyer plus efficacement les dégâts commis : Une sableuse viendra à bout des graffitis en un rien de temps, stoppant ainsi leur prolifération ;

Avec tout ça, les déchets n'ont clairement plus leur place dans l'espace public. D'ailleurs, peut-être qu'ils n'ont simplement plus leur place du tout ? En effet, c'est notre ambition, et peut-être aussi la vôtre ! En 2018, 22 familles avaient été accompagnées dans une transition vers le zéro déchet (elles en ont réduit leur production moyenne d'environ 83% !) et nous sommes persuadés qu'un bien plus grand nombre s'est lancé spontanément dans l'aventure. Si ce n'est pas encore votre cas, vous trouverez toutes sortes d'astuces en la matière dans notre rubrique dédiée sur notre site internet ou auprès de notre service environnement !

Pour construire la commune zéro déchet dont nous rêvons, nous avons certes besoin de vous, mais nous avons bien sûr notre part à faire. C'est pourquoi nous lançons un projet de crèche zéro déchet au sein des Mini-Pousses à Bousval, aidés par GoodPlanet. Les lieux sportifs communaux vont également mettre en place quelques changements dans cette optique. C'est un début ; mais sachez que votre motivation et quelques changements d'habitudes peuvent mener cette transition beaucoup plus vite et beaucoup plus loin.

*Rubalise : ruban en plastique ou textile aux couleurs vives destiné à la délimitation temporaire de zones.



**POUR L'INFORMATION
AU JOUR LE JOUR
WWW.GENAPPE.BE**

Les Jardins de Quentin

Création & aménagement de jardins

- Terrassement et nivellement
- Allées de garage et chemins d'accès
- Terrasses et abords de piscine
- Murets de soutènement et escaliers
- Clôtures et palissades
- Taille, élagage et abattage
- Tonte, plantations et entretien

Quentin Vanbellinghen
0494/98.06.18 - info@lesjardinsdequentin.be
www.lesjardinsdequentin.be



L'ÉQUIPE PROPRETÉ

La propreté publique, c'est en grande partie le fruit de notre équipe Propreté, qui travaille tous les jours pour vous offrir la meilleure qualité de vie possible dans l'espace public. Rencontre avec Nicolas Muset, responsable de cette équipe :

Présentez-nous un peu votre équipe et votre travail ?

L'équipe se constitue de 2 personnes pour le nettoyage général de la ville (Karim et Ahmad), ce sont eux qui notamment vident les poubelles publiques, s'occupent des demandes concernant la vidange de poubelle, les dépôts clandestins, l'entretien des sentiers et chemins. 1 autre personne (Mathieu) se charge du centre-ville avec un Glutton électrique ; et 2 chauffeurs (Alex et Geoffrey) parcourent toutes vos rues avec leurs camions-brosse.

Remarquez-vous des évolutions positives ou négatives en matière de propreté publique ? Si oui, lesquelles ?

Globalement, la situation reste

stable, mais on remarque une recrudescence des dépôts sauvages depuis le déconfinement, en particulier le long des routes, des chemins de promenades, dans les lieux de rassemblement et même dans certains quartiers résidentiels. C'est d'autant plus déconcertant que des poubelles sont à disposition dans ces endroits.

Qu'est-ce qui vous motive ou décourage au quotidien dans votre travail ?

Ce qui est décourageant, la grande quantité de déchets à ramasser, les dépôts clandestins qui ne diminuent pas et qui seraient facilement évitables.

Ce qui nous motive, en revanche, c'est de voir notre ville propre après notre passage.

Si vous aviez un message à faire passer aux citoyens, quel serait-il ?

C'est votre ville. Vous salissez votre lieu de vie, c'est aberrant.



PARTICIPEZ AU GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2021 !

En 2020, les événements ont entraîné le report du Grand Nettoyage de Printemps en septembre malgré ces circonstances; vous avez été plus d'une centaine à profiter de l'occasion pour bichonner nos espaces de vie communs.

Pour 2021, nous avons la confirmation que le Grand Nettoyage de Printemps sera organisé par Be WaPP aux dates des 25, 26, 27

et 28 mars 2021. Ce qui devrait, on l'espère, donner lieu à une édition plus ensoleillée que la précédente !

Chaque chef d'équipe indiquera lors de l'inscription le nombre de participants, le(s) endroit(s) ciblé(s) et la plage horaire de leur action. Chaque personne recevra un gilet fluorescent, une paire de gants de protection, des sacs bleus pour les PMC, des sacs blancs pour les

autres déchets, ainsi qu'un livret informatif. Tout ce matériel sera livré à domicile ou en point relais, au choix. Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur « www.walloniepluspropre.be ».

Nous nous réjouissons d'avance à l'idée de participer à cet événement avec vous, dans le but de rendre notre ville plus propre, plus belle, le tout ensemble dans la joie et la bonne humeur !

PASSER SON BREVET ET DEVENIR ANIMATEUR

Une formation d'animateur-animateur de jeunesse permettant l'obtention du Brevet d'animateur-animateur de centres de vacances homologué par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette formation s'adresse à toute personne âgée de 16 ans minimum, souhaitant animer dans les plaines de vacances, camps ou séjours de vacances. La Ville vous soutient dans votre démarche ! Elle s'engage à supporter 50% des frais d'inscription et vous propose d'effectuer vos stages pratiques durant les plaines qu'elle organise. Le prochain module de formation se démarre durant les congés de Carnaval 2021.

Déroulement de la formation

Le premier module Module A (5 jours résidentiels), est centré sur la vie en groupe et la place de chacun, "l'enfant qui est en nous" et le sens des activités.

Le deuxième module Module B (5 jours résidentiels), est centré sur la fonction, les rôles de l'animateur et le projet d'animation en lien avec le rythme et les besoins des enfants. Le stage pratique (150 heures) se déroule chez nous, dans nos plaines de vacances.

Le week-end d'évaluation (2 jours résidentiels), permet de revisiter le stage pratique et d'analyser les effets de ses animations.

Le troisième module Module C (5 jours résidentiels) permet d'approfondir les contenus en tenant compte de l'expérience des participants. Il comporte également l'évaluation finale de la formation.

Renseignements et calendrier des formations

www.nature-et-loisirs.be/formation_animateurs.html
Attention : le calendrier des dates de formation est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la crise sanitaire !!!

Renseignements et inscription : Service Affaires générales 067/79.42.00

MASTERPLAN TRAVEL

Votre agence de voyage à Genappe

www.masterplantravel.be | Tel. 067 854 789

CEDIMMO REAL ESTATE

Votre agence immobilière proche de vous !

Chée de Bruxelles, 2
1470 Genappe
067 70 07 79

www.cedimmo.be



LES PLAINES DE VACANCES RECHERCHENT DES ANIMATEURS...

La Ville recrute des animateurs pour ses plaines de printemps, du 6 au 16 avril inclus.

Tu souhaites animer un groupe d'enfants ...et tu as suivi une formation en animation !

Envoie ton CV accompagné de tout document probant d'une for-

mation ou d'une expérience en animation au Collège communal, Espace 2000, n° 3 à 1470 Genappe.

Animateur(trice) : être titulaire d'un brevet d'animateur de Centres de Vacances ou en cours de formation, d'un diplôme ou certificat de fin d'études à orienta-

tion sociale ou pédagogique.

Nos barèmes :

Animateur breveté ou assimilé : 60 €/jour

Animateur en formation : 50 €/jour

Renseignements :

Secrétariat des Affaires générales : 067/79.42.00 - info@genappe.be



EN MATERNELLE : OSE LE VERT

Depuis plus d'un an, l'équipe maternelle de l'école de l'Espace 2000 travaille sur le projet Ose le vert.

Soucieux d'améliorer la qualité de la cour de récréation, les enseignantes, la direction et le PO ont transmis un projet à la Région wallonne afin d'obtenir une subvention pour revaloriser ce lieu. Outre une bourse non négligeable, ils ont pu compter sur l'accompagnement d'une coordinatrice afin de gérer

la mise en œuvre du chantier.

Celui-ci a été réalisé avec l'aide du service Espace vert de la Ville et grâce à la mobilisation des parents. Tout le monde s'est attelé à l'aménagement et à la plantation afin de clôturer la première phase.

Grâce à tous ces efforts, la cour de récréation des maternelles s'est transformée en un lieu de vie, mêlant à la fois le jeu et la

nature. Des arbustes fruitiers ont été plantés. Des palissades et une cabane en saule ont été installées. Dans la seconde phase des travaux, le coin pelouse sera prochainement réaménagé afin d'offrir aux enfants des espaces où ils peuvent s'asseoir et dessiner. Les derniers recoins inoccupés serontensemencés de plantes indigènes pour développer la biodiversité.

LE POINT SUR LA VACCINATION

Un vaccin, à quoi ça sert ?

Lorsqu'on tombe malade du fait d'une infection, le système de défense de notre corps, qu'on appelle « le système immunitaire », lutte contre le microbe qui en est responsable (virus, bactérie...). Il reconnaît des substances caractéristiques du microbe (les antigènes) et fabrique des substances destinées à le neutraliser et à l'éliminer : les anticorps.

Se faire vacciner, c'est introduire dans notre organisme un microbe rendu inoffensif ou un morceau de microbe « bien choisi ». Notre système immunitaire réagit en produisant les mêmes anticorps pour le combattre.

Si par la suite on est infecté par le vrai microbe, nos défenses immunitaires activées par le vaccin peuvent le neutraliser et nous éviter de tomber malade. C'est la « mémoire immunitaire ».

Depuis le 19ème siècle, la recherche médicale a permis de produire de nombreux vaccins pour nous protéger des maladies infectieuses comme par exemple la rage, le tétanos, la poliomyélite, la fièvre jaune, la rougeole, la diphtérie, la grippe et bien d'autres...

Les vaccins contre la COVID-19

Ces premiers vaccins (Vaccin des firmes Pfizer et Moderna) qui nous arrivent sont constitués d'une molécule appelée ARN messager (mRNA) qui contient les informations pour que notre propre corps produise de manière transitoire l'antigène. L'antigène provoquera alors une réponse immunitaire et produira les anticorps visant à détruire le virus.

Pour ces vaccins, deux doses seront nécessaires. La deuxième devra être injectée trois semaines (21 jours) pour le vaccin Pfizer et quatre semaines (28 jours) pour le vaccin Moderna après la première dose. Ce sont des vaccins très protecteurs contre la maladie (près de 95% de protection totale).

Priorité aux aînés et au personnel en Maison de repos

L'objectif est qu'au moins 70% de la population soit vaccinée pour assurer une immunité collective. Mais tout le monde ne peut être vacciné en même temps. En s'appuyant sur l'avis des experts, le Conseil Supérieur de la Santé a défini des publics prioritaires et des phases successives d'accès à la vaccination. En premier, ce sont les personnes âgées vivant en maison de repos et le personnel de ces institutions.

Pourquoi me faire vacciner ?

La première raison, c'est d'éviter d'avoir la COVID-19 dont les conséquences peuvent être graves. C'est la manière la plus efficace pour se protéger. La vaccination contribuera aussi à soulager la surcharge des hôpitaux.

Enfin, lorsqu'un grand nombre de personnes seront vaccinées, nous pourrons reprendre des activités plus normales, tout en respectant, dans un premier temps, les gestes barrières.

Quels sont les risques de la vaccination COVID-19 ?

Comme tous les médicaments, les vaccins peuvent provoquer des effets indésirables transitoires : de la fièvre, de la fatigue, des maux de tête ou une réaction locale à l'endroit de la piqure (douleur, rougeur, gonflement) ... Dans de très rares cas, une réaction plus sévère (allergie) peut également être observée.

On n'a pas détecté d'autre effet indésirable grave ou de longue durée à ce jour, mais, vu que le vaccin est nouveau, ce risque ne peut jamais être totalement exclu.

Où se faire vacciner ?

Le lieu de votre vaccination dépend de la phase de vaccination dans laquelle vous vous inscrivez :

- Phase 1 A1 : vaccination dans les maisons de repos et maisons de soins par les équipes médicales de la structure et la médecine du travail ;
- Phase 1 A2 : vaccination dans les institutions collectives de soins (structures d'hébergement pour

personnes en situation de handicap, hébergements de santé mentale, centres de convalescence et centres de jours) par les équipes médicales de la structure et la médecine du travail ;

- Phase 1 A3 : vaccination dans les hôpitaux par le personnel hospitalier ;
 - Phase 1 A4 : vaccination sur 32 sites de vaccination accessibles sur tout le territoire de la Wallonie.
 - Phases 1B et 2 : vaccination sur 54 sites de vaccination répartis sur le territoire de la Wallonie.
- Les informations pratiques liées à l'opérationnalisation de chaque phase seront communiquées suivant l'évolution de la campagne de vaccination.

Deux sites de références

Pour les professionnels de la santé : jevaccine.be
 Pour les citoyens : jemevaccine.be
 La FAQ de l'AVIQ : covid.aviq.be/fr/faq-vaccination

Restons solidaires

Chacun peut aider à freiner la circulation du virus !

Cette solidarité est indispensable envers les plus fragiles et les soignants.

On nous parle de vaccination ? Vérifions nos sources pour avoir les bonnes informations et utilisons les sites officiels.

Toutes les informations officielles et validées scientifiquement sur la vaccination sur : jemevaccine.be.



CARNET DE L'ÉTAT CIVIL

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Règlement Général de Protections des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, vise à la protection des informations et données privées. Désormais, il appartient aux familles de décider de la publication des naissances, décès et mariages qui les concernent, dans le Bulletin communal.

NAISSANCES

- VAN RIET Charles de Ways
- BIBAL Mylo de Loupoigne
- HEIJEN Cyrus de Loupoigne
- DONTAINE Jeanne de Baisy-Thy
- VANLANGENDONCK MISSAOUI Sophia
- GALLUCIO Naomi à Loupoigne
- BRIOL Maxence de Bousval
- LEURQUIN Jaymi de Bousval
- DUSSART Baptiste de Bousval



INFORMEZ-VOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
[FACEBOOK/VILLEDEGENAPPE](https://www.facebook.com/villedegenappe)

MAISON TABURIAUX & FILS

Pompes funèbres • Funérarium
 Salle de réception

Tél. 067 77 25 08

pftaburiaux@skynet.be

www.funeraillies-taburiaux.be

2, Rue Dellis
 1470 Ways

CENTRE FUNERAIRE SNEESSENS

(Entrée par la Plaine Communale)

Rue de Bruxelles, 18 à 1470 Genappe
 Rue des Pierrailles à 1470 Genappe

Salle de réception (120 pers.) – Grand parking
 Déposez vos condoléances sur www.lesfuneraillies.be

Tél : 067/79.13.03

! En raison des mesures sanitaires, les événements annoncés dans ces pages sont susceptibles d'être adaptés ou annulés. N'hésitez pas à contacter les organisateurs !

